

Département de la
HAUTE-SAONE
Arrondissement de
LURE
Canton de
VILLERSEXEL

Conseillers
15
Présents
15
Votants
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
14/10/2025
Affichée le
24/10/2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 21/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un octobre,
le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard CHAPUIS, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gérard **CHAPUIS**, Madame Jacqueline **COQUARD**, Monsieur Stéphane **THILY**, Madame Nelly **MOUGENOT**, Monsieur Laurent **MURET**, Madame *Patricia ROYER*, Monsieur Benoît **MARCO**, Madame Céline **ADAM**, Monsieur Anthony **DEININGER**, Madame Ute **VALETTE**, Monsieur Antoine **MARTIN**, Madame Sylvie **CORDIER**, Monsieur Maurice **BELPERIN**, Madame Martine **RUFFIER**, Monsieur Thierry **BICKEL**.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry **BICKEL**.

OBJET : Secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance précédente

La séance est ouverte à 20h15.

Le quorum est atteint avec **quinze** présents.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L 2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

M. le Maire a proposé Monsieur Thierry **BICKEL**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Monsieur Thierry **BICKEL**, comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune de Villersexel du **23/09/2025** a été envoyé par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal le **26/09/2025**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal des délibérations du **23/09/2025**.

OBJET : Chaufferie biomasse et son réseau de chaleur consultation concernant le choix d'une maîtrise d'œuvre, résultat de l'analyse

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Samuel BENOIT du cabinet BESACE qui est l'AMO Assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune de Villersexel dans le dossier de la chaufferie bio masse et son réseau de chaleur afin d'informer les conseillers municipaux sur les tenants et aboutissants de ce projet.

M. BENOIT retrace les éléments de l'étude, notamment le périmètre, la liste des institutions partenaires, les contraintes du bâtiment, les travaux, les puissances à prévoir, le financement, le calendrier des évènements.

Les conseillers municipaux ont pu poser des questions et avoir des réponses circonstanciées, notamment sur les prospects structurants et leur intention de s'inscrire dans le projet, des questions techniques sur les travaux à prévoir (voiries, chaudières, hauteur de cheminée, fumées), sur le niveau des subventions, sur l'information aux riverains, les livraisons et la qualité du bois.

M. BENOIT a également exposé les éléments de l'analyse des offres de la consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour la construction de la chaufferie biomasse et son réseau de chaleur, notamment les notes techniques, les niveaux de prix, les typologies des offres, les capacités techniques et expériences des différents candidats, le calendrier de conception, la pondération mise en œuvre pour la notation des offres (60 % sur la qualité technique, 40 % sur le prix), et le classement proposé pour les offres acceptables. Il est précisé qu'une offre a été identifiée comme anormalement basse, après analyse des demandes de précisions qui ont été soumises au candidat concerné.

Suite à l'intervention de M. BENOIT, il est proposé au conseil municipal la délibération suivante.

Concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la chaufferie biomasse et son réseau de chaleur sur la commune de Villersexel, une consultation a bien été effectuée du 14/08/2025 au 12/09/2025 via la plateforme e-marchés publics.

Le DCE Dossier de Consultation des Entreprises mis en ligne a suscité :

- 3167 alertes aux entreprises,
- 238 consultations de l'alerte,
- 36 dossiers de consultation téléchargés,
- 9 offres déposées.

Les 9 candidats sont

BEJ
BELLUCCI
BERGERET
ENEBAT
EVI
GIROLIMETTO
IMAEE
SPEI
SOCOTEC (écarté pour offre anormalement basse)

Le projet d'analyse des offres a été envoyé pour information aux conseillers municipaux avec la convocation au conseil municipal de ce jour.

Considérant :

- que la procédure de consultation a été menée conformément aux dispositions du Code de la commande publique ;
- que plusieurs offres ont été reçues et analysées selon les critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation ;
- qu'il résulte de cette analyse que l'offre la mieux classée est celle présentée par le cabinet BELLUCCI, pour un montant global de rémunération fixé à 134 300 € HT, correspondant à une mission de maîtrise d'œuvre complète (AVP, PRO, AMT, VISA, DET, AOR) à 7.90% d'une estimation de travaux à 1 700 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement des candidats ;
- d'attribuer le marché au groupement porté par le cabinet BELLUCCI ayant son siège social à [adresse complète], pour un montant prévisionnel de 134 300 € HT, soit 161 160 € TTC, selon les modalités définies dans le projet de marché annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition **avec sept abstentions et huit voix pour** et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers en rapport avec cette affaire.

OBJET : Bâtiments communaux, garages, création d'un tarif de location

Les garages de la rue de la Forge appartenaient à la commune de Villersexel.

Ils ont ensuite été donnés à la Communauté de communes dans le cadre d'un projet de piscine naturelle qui n'a jamais vu le jour.

La CCPV a donc procédé à une rétrocession en faveur de la commune de Villersexel.

Ces garages sont au nombre de 12 :

Le garage n° 1 et 2 sont occupés par l'association de la pétanque.

Le garage n°3 est partagé entre l'association de la pétanque et l'association le cabadon.

Le garage n° 4-5 et 6 sont occupés par l'association le cabadon.

Le garage n° 7 est occupé par l'association de la pêche.

Le garage n° 8 est vide, libre pour être loué.

Le garage n° 9 est occupé par l'association PAN CKV.

Les garages 10-11-12 sont vides, libres pour être loués.

Concernant les garages vides, le n° 8, 10 et 11 pourraient être proposés à la location privée auprès d'administrés, trois candidats sont déjà intéressés. Les élus de l'exécutif proposent un tarif de **40 € mensuel**, dans la mesure où il n'y a pas d'électricité et que le sol est en terre battue. La commune loue déjà des garages à un prix supérieur 45 et 60 € mais avec un sol bétonné et de l'électricité.

Les élus de l'exécutif proposent de faire signer un bail aux associations afin de les responsabiliser et de demander une attestation d'assurance mais **gratuitement**.

Quant au garage n° 12, dont la porte est de plus, pour l'instant abimée, pourrait être gardé par la commune pour un futur projet de toilettes publiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers en rapport avec cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Pour copie conforme,
Le Maire de VILLERSEXEL
Gérard CHAPUIS*